

Trains de pèlerinage

SNCF, RFF, les organisations de pèlerinages et les sanctuaires de Lourdes signent les accords de Lourdes 2013 – 2017

Le 3 mai 2012, SNCF, RFF et les organisations de pèlerinages - l'Association Nationale des Directeurs de Diocésains de Pèlerinages (ANDDP), la Fédération Européenne Des Organisations de Pèlerinages (FEDOP) et les Sanctuaires Notre-Dame de Lourdes – ont signé les **Accords de Lourdes 2013-2017**.

Ces accords sont le résultat d'un long travail de concertation et de recherche de solutions. Ils formalisent des engagements mutuels pour permettre la poursuite de l'activité des trains de pèlerinage.

Une meilleure qualité de service pour les trains de pèlerinages

Entamées en septembre 2011 sous l'égide du préfet Jean-Pierre Duport, les études ont été menées en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs en charge du transport des pèlerins en train vers Lourdes autour de deux principaux objectifs : **améliorer la qualité de ce service nécessitant des réponses adaptées aux besoins spécifiques des pèlerins, répondre aux demandes de transport des organisations de pèlerinage françaises et italiennes dans un cadre économique viable pour les parties. Les discussions se sont déroulées dans un climat de confiance, qui va servir de fondement pour rétablir durablement un esprit de collaboration entre SNCF, RFF et les parties prenantes.**

13 mesures concrètes ont été actées parmi lesquelles :

- **Une organisation de transport spécifique pour l'ensemble du voyage** : RFF s'engage à constituer un catalogue de sillons proposant des circulations de trains pour les pèlerins prédéfinies sur trois axes donnés entre Massy – Lourdes, Juvisy – Lourdes et Vintimille – Lourdes et avec une anticipation à 2 ans en cohérence avec les planifications de trafics et de travaux de modernisation du réseau. RFF définira le tracé le plus adapté aux demandes en fonction des chantiers de rénovation et des disponibilités du réseau.

- **Une concertation permanente entre les quatre principaux acteurs – les directeurs de pèlerinage, les Sanctuaires de Lourdes, SNCF et RFF.**

Les demandes de circulations devront être transmises à RFF, puis communiquées par RFF aux clients suffisamment en amont pour une préparation sereine du pèlerinage. Un planning de préparation des saisons de trains de pèlerinage construit par l'ensemble des signataires prévoit des rencontres régulières avec l'ensemble des acteurs ;

- **Un meilleur confort de voyage** grâce à du matériel roulant moderne et du personnel SNCF sensibilisé aux attentes et aux spécificités des clients ;

CONTACTS PRESSE

Fabienne Constance - Tél : 01 74 054 08 39 - fabienne.constance@sncf.fr

Michael Chéftès – Tél : 01 53 25 30 19 – michael.cheftes@sncf.fr

Manon Héral - Tél : 01 53 94 31 38 - manon.herail@rff.fr

- Une information et une prise en charge garanties en temps réel grâce à des personnels SNCF d'astreinte dédiés aux trains de pèlerinage ;

- Des évolutions apportées aux dispositifs permettant à des personnes malades ou à mobilité réduite de voyager en position allongée à bord des trains. Un groupe de travail a été créé pour rechercher des améliorations complémentaires aux modalités de voyage des personnes allongées.

Pour **Guillaume Pepy, Président de SNCF** : « Avec ces nouveaux Accords, SNCF réaffirme son attachement profond aux transports des pèlerins, en tant qu'entreprise publique mais aussi parce que nous sommes pleinement conscients que le train peut être une réponse adaptée aux besoins très spécifiques des pèlerins. »

Pour **Hubert du Mesnil, Président - directeur général de RFF** : « Ces accords de Lourdes renforcent la volonté commune des acteurs du mode ferroviaire, chacun dans son domaine de compétence, de répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs du réseau. Une collaboration étendue qui nous permettra, j'en suis sûr, de surmonter les difficultés et de proposer un service fiable et de qualité adapté aux pèlerins de Lourdes ».

Les trains de pèlerinage : Chaque année d'avril à octobre, SNCF affrète près de 280 trains spéciaux afin d'acheminer sur leur lieu de pèlerinage – Lourdes – près de 210.000 voyageurs valides, à mobilité réduite ou malades. SNCF propose du personnel d'accompagnement commercial et technique formé et sensibilisé à ce type d'affrètement pour assurer un bon déroulement du voyage : conditions de confort, organisation logistique au service des responsables de pèlerinage. SNCF dédie une équipe en charge de la commercialisation et la production des trains de pèlerinage et qui travaille à l'amélioration de sa qualité de service d'année en année. RFF, dans son rôle de gestionnaire de réseau, étudie les demandes de trajets spécifiques pour trouver, le plus en amont possible, l'itinéraire adapté aux exigences des pèlerins. Afin d'assurer une qualité de service ferroviaire, une équipe dédiée a à présent pour seule mission de tracer le meilleur itinéraire possible.

L'Association Nationale des Directeurs Diocésains de Pèlerinages (A.N.D.D.P.) est fondée en 1938 et approuvée par l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France développe ses activités selon l'esprit de la Charte des Pèlerinages du 19 mai 1981. L'Association fait partie du Comité Épiscopal compétent de la Conférence des Évêques de France et de ce fait est en lien avec le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en déplacement. Le Président de ce Comité Épiscopal est invité au Conseil l'Administration et aux Assemblées Générales.

La Fédération Européenne d'Organisation de Pèlerinages (FEDOP) a été créée en 2006. Elle est ouverte à toutes les organisations européennes d'importance nationale. La FEDOP travaille sur les besoins et attentes des pèlerins et malades pour leur permettre d'être transportés et accueillis à Lourdes dans des conditions de confort et de sécurité conformes aux exigences actuelles. Les organisations nationales de pèlerinages, notamment à Lourdes, ont constaté qu'elles avaient en commun les mêmes préoccupations, notamment pour le transport et l'acheminement des pèlerins et plus particulièrement des pèlerins malades.

L'Hospitalité Notre Dame de Lourdes est une association de bénévoles chrétiens engagés dans l'accueil et l'accompagnement des milliers de pèlerins qui chaque année se rendent à Lourdes. Créée en 1885, l'Hospitalité est placée sous l'autorité de l'Evêque de Tarbes et Lourdes et offre de nombreux services: formation, hébergement, transport, cérémonies.

CONTACTS PRESSE

Fabienne Constance - Tél : 01 74 054 08 39 - fabienne.constance@sncf.fr

Michael Chéflès - Tél : 01 53 25 30 19 - michael.cheffles@sncf.fr

Manon Héral - Tél : 01 53 94 31 38 - manon.herail@rff.fr